

CERTIFICATIONS DE NOS PROTECTIONS RESPIRATOIRES

Les équipements de protection respiratoire comme les demi-masques, les masques complets, les appareils à ventilation assistée, les appareils respiratoires isolants, les appareils à adduction d'air, les masques de fuites et les masques auto-sauveteurs sont des EPI de classe 3 soumis à une réglementation bien définie. Retrouvez dans cet espace, les principales **normes protection respiratoire** en vigueur

NORMES MASQUES JETABLES (MASQUES POUSSIÈRES)

- **EN 149** : Demi-masque à usage unique, filtrant contre les aérosols.
- **EN 405** : Demi-masques filtrants à soupapes contre les gaz ou contre les gaz et les particules.

NORMES MASQUES RÉUTILISABLES (DEMI-MASQUES OU MASQUES COMPLETS)

- **EN136** : Masques complets de protection respiratoire pour utilisation avec filtres et appareils de protection respiratoire (ARI à adduction d'air comprimé, à air libre ou autonome, ventilation assistée, etc.).
- **EN 140** : Quart et demi-masques de protection respiratoire réutilisables, pour utilisation avec filtres et appareils de protection respiratoire (ARI à adduction d'air comprimé, ventilation assistée, etc.)
- **EN 141 (EN14387)** : Filtres gaz / vapeurs et filtres combinés pour des appareils de protection respiratoire à pression négative. Ils sont classés selon leur type et leurs classes qui correspondent à une différence de capacité du filtre et une concentration maximale de toxicité autorisée dans l'air pollué.
- **EN 138** : Appareils de protection respiratoire à air libre avec masque complet, demi- masque ou ensemble embout buccal.
- **EN 143** : Filtres à particules pour des appareils de protection respiratoire à pression négative. Ils sont efficaces contre les poussières et fibres, et la plupart des fumées, brouillards liquides et bactéries. Adaptés pour demi-masques conformes **EN140** ou masques complets **EN136**.
- **EN 148** : Filetage pour pièces faciales.
- **EN 371 (EN 14387)** : Filtres anti-gaz AX et filtres combinés contre les composés organiques à bas points d'ébullition. (<65°). Ces cartouches sont à utilisation unique.

NORMES APPAREILS À VENTILATION ASSISTÉE

- **EN 269** : Appareils de protection respiratoire à air libre à ventilation assistée avec cagoule.
- **EN 12941** : Appareils filtrants à ventilation assistée avec masques, casques ou cagoules contre les particules, les gaz et (ex EN146) vapeurs.
- **EN 12942** : Appareils filtrants à ventilation assistée avec masques complets ou demi-masques respiratoires contre les particules, les gaz et vapeurs.